

# Honoraires de l'agence

Prix maximum des prestations assurées

## Vente

- 5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur\* pour les biens de 300 000 euros et plus
- 6% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur\* pour les biens de 200 000 euros à 300 000 euros
- 7% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur\* pour les biens de moins de 200 000 euros

*\* Honoraires à la charge de l'acquéreur en cas de vente d'un bien en succession*

## Chasse

Honoraires de chasse indexés sur le prix de vente, 3,5% à la charge de l'acquéreur.

## Location

### Bail d'habitation

- Honoraires à la charge du locataire :  
Un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m<sup>2</sup> pour les zones très tendues, 10€ TTC/m<sup>2</sup> pour les zones tendues, 8€ TTC/m<sup>2</sup> pour les autres zones.  
A cela s'ajoute 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux.
- Honoraires à la charge du bailleur :  
Un mois de loyer hors charges TTC  
A cela s'ajoute 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux.

### Bail commercial

- Honoraires à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges

### Bail Civil

- Honoraires à la charge du propriétaire et du locataire : respectivement un mois de loyer charges comprises